



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Communiqué de presse

Melun, le 14 août 2020

***Protection des consommateurs : fermeture en urgence et rappel des produits mis sur le marché par l'établissement DJEN FOODS situé à Meaux***

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a procédé le 14 août 2020 au [retrait et au rappel](#) de toutes les denrées alimentaires (principalement des viandes et poissons fumés) mises sur le marché par l'établissement DJEN FOODS.

Cette décision fait suite à une inspection réalisée le 11 août 2020 par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Seine-et-Marne, en étroite collaboration avec le Commissariat de police de Meaux, dans un hangar situé sur cette commune.

L'activité de DJEN FOODS se déroulait dans des locaux et avec des équipements inadaptés à la production de denrées alimentaires. Dans cet établissement, qui n'était pas déclaré et ne disposait pas de l'agrément sanitaire nécessaire à son activité, de nombreux manquements aux règles d'hygiène destinées à sécuriser la production et la mise sur le marché des produits ont été constatés.

La réalisation d'opérations sensibles telles que le séchage et la fumaison, ou encore la mise sous vide des produits transformés et réfrigérés, sans maîtrise des conditions d'hygiène, ni des températures et des denrées de conservation, constituent des sources de dangers graves.

D'importants manquements ont également été relevés en matière de traçabilité des produits.

En raison du risque pour la santé humaine présenté par les denrées produites et mises sur le marché dans ces conditions, le préfet de Seine-et-Marne a ordonné hier l'arrêt des activités de l'établissement, tant que les conditions pour la reprise de ces activités sans risque pour la santé publique ne seront pas réunies.

La DDPP et le Commissariat de Meaux poursuivent les investigations concernant ces faits graves, passibles de poursuites pénales.

Ces manquements étant susceptibles de rendre les denrées préjudiciables à la santé des consommateurs, les services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont ordonné le retrait de la vente et le rappel de TOUS les produits commercialisés par l'établissement "DJEN-FOODS" ou portant une étiquette "DJEN-FOODS" : viandes et poissons, frais ou fumés, ou autres plats cuisinés, en vrac ou mis sous-vide, conservés à température ambiante, réfrigérés ou congelés, etc. et cela quelle que soit la date limite de consommation (DLC) ou la date de durabilité minimale (DDM) indiquée sur ces denrées.

Ces produits sont commercialisés principalement en Île-de-France, probablement au sein d'établissements spécialisés dans la commercialisation de préparations « exotiques ». Ils sont identifiables par les étiquettes apposées indiquant : "fabriqué en France par DJEN-FOODS".

**Les personnes qui détiendraient les produits concernés sont invitées à ne pas les consommer et à les rapporter au point de vente où ils ont été achetés en vue de leur destruction.**

## **Cabinet du Préfet**

### **Bureau de la communication interministérielle**

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29

Mel : [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)

[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)

@Prefet77

12, rue des Saints-Pères  
77000 Melun

